

Voirie - Programme de travaux d'investissement confiés à l'entreprise pour 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : En séance du 13 mars 1995, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 1995 de la Ville de Besançon.

Dans ce budget, des sommes sont affectées aux travaux d'investissements de voirie, qui en fonction de leur importance sont classés en deux catégories :

1) Programme de tranche annuelle qui regroupe les opérations de moyenne et petite importance pour un montant de 3 500 000 F inscrits sur l'imputation 901.10.233.508.30300.

L'ensemble de ce programme consiste en des travaux d'aménagement dans le secteur de Saint-Claude, liés à la construction de deux importants programmes immobiliers : Habitat 25, 200 logements chemin des Torcols et SAFC, 80 logements rue Francis Clerc.

Plus précisément, il s'agit de réaliser :

- un carrefour giratoire Torcols / Point du Jour,
- un carrefour giratoire Torcols / Grands Bas,
- un carrefour giratoire Violet / Souvenir Français,
- la mise à l'alignement de la propriété Combe, chemin des Grands Bas,
- la mise à l'alignement de la propriété Marbrerie Nouvelle, chemin des Grands Bas,
- l'aménagement de trottoir et d'une zone à 30 km/h rue Andrey dans sa totalité, et partiellement sur la rue Francis Clerc.

L'opération carrefour giratoire Torcols / Point du Jour a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 12.12.1994.

2) Opérations individualisées

* *Carrefour giratoire Bourgogne / Allende*

Cette opération estimée à 2 500 000 F imputés au chapitre 901.10.233.95011.30300 consiste en un réaménagement du carrefour actuel en giratoire, avec suppression des feux. Ce projet intègre la mise en valeur de l'accès au centre commercial place Cassin revitalisé, un gain de temps pour les transports en commun, une redistribution des places sur le parking de surface et la reprise des arrêts bus au droit de l'immeuble de bureaux.

* *Avenue Villarceau*

Ce projet de 2 200 000 F imputés au 910.10.233.95012.30300, prévoit le réaménagement du trottoir devant l'immeuble de la future Maison de l'Economie, la restructuration de l'espace en pointe rétrocedé à la Ville entre l'avenue Villarceau et l'avenue Siffert, l'ouverture du passage piétons et la création d'un accès direct sur l'avenue Villarceau.

Il comporte également la reprise de l'éclairage public du secteur et la recomposition du square Labbé.

Parallèlement, en plus de ce programme de travaux pour 1995, une opération d'urbanisme a été lancée rue Aragon, en extrémité ouest de la zone commerciale de Châteaufarine, pour la construction de deux hôtels.

Dans l'arrêté du permis de lotir n° 025056 94 B 0008, une somme de 440 000 F a été demandée au promoteur pour participation financière de l'aménagement de la voirie rue Aragon.

Il convient donc d'inscrire en recettes, la somme de 440 000 F au chapitre 901.10.140.508.30300 et la même somme en dépenses au chapitre 901.10.233.508.30300.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable sur l'ensemble de ce programme 1995 de travaux d'investissements de voirie confiés à l'entreprise.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts au budget 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.